

Palais des Sports

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 07/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

CONTEXTE

La ville de Besançon a sollicité la CAGB (courrier reçu en date du 30 juillet 2002) sur une participation au projet de palais des sports.

M. COLY, adjoint au sport à la ville de Besançon a présenté le projet envisagé et l'état d'avancement du dossier. à la commission équipements culturels et sportifs du 17 septembre.

La commission s'est à nouveau réuni le 7 novembre pour adopter un positionnement sur ce dossier.

La ville a entre temps adopté son projet en Conseil Municipal le 10 octobre 2002.

LE PROJET DE LA VILLE DE BESANCON

Le projet de la ville de Besançon porte sur la réhabilitation de l'équipement actuel avec u modernisation et une mise aux normes de l'équipement

En termes d'architecture, l'enveloppe centrale et le gymnase sont conservés, le bâtiment est agrandi sur le côté Nord, l'entrée est déplacée sur ce même côté. Une coursive au niveau supérieur permet de desservir l'ensemble du bâtiment et libère entièrement l'espace inférieur. Le scénario prévoit aussi une rénovation de l'enveloppe externe de l'équipement (toiture, façades...).

Ce scénario permet d'augmenter le nombre de places qui passe de 3100 à 3400 pour le hand-ball et à 4100 pour le basket-ball (ajout de tribunes rétractables).

Enfin, ce scénario n'handicape pas une extension future de l'équipement.

Coût prévisionnel : 11 500 000 euros TTC

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEMENT	Montant
<i>Ville de Besançon</i>	4 434 837,00 €
Sous-total ville de Besançon	4 434 837,00 €
<i>Conseil Général (fonds traditionnels)</i>	1 525 000,00 €
<i>Conseil Général (CITE)</i>	762 000,00 €
<i>Conseil Régional</i>	1 500 000,00 €
<i>Etat (FNDS)</i>	762 245,00 €
<i>Etat (FNADT 1ère tranche)</i>	762 245,00 €
<i>Etat (FNADT 2ème tranche)</i>	228 673,00 €
<i>CAGB (proposition)</i>	1 525 000,00 €
Sous-total subventions	7 065 163,00 €
TOTAL TTC	11 500 000,00 €

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

La commission souhaite que cet équipement s'inscrive dans la perspective d'un équipement plus ambitieux à terme (salle de 6000 places, multifonctionnelle) répondant aux besoins d'une véritable capitale régionale, projet qui pourrait être porté par la communauté d'agglomération, au titre de l'intérêt communautaire, avec un soutien plus affirmé à rechercher auprès de la Région Franche-Comté.

La commission souhaite également dans un contexte de pénurie de salle de compétition qu'une étude complémentaire sur la mise aux normes de la salle d'entraînement annexe soit réalisée par le maître d'ouvrage.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance des propositions de la commission équipements culturels et sportifs,**
- **décide d'attribuer une subvention à hauteur de 1 525 000 euros à la Ville de Besançon pour la restructuration du Palais des Sports, dans le cadre de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal,**
- **sollicite au préalable à l'attribution de cette subvention une étude précisant le coût relatif à une mise aux normes de la salle annexe permettant l'accueil de compétition de hand et de basket.**

Pour extrait conforme,

Le Président